

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3-6-7
Séance du vendredi 7 mars 2008

Soutien aux investissements luttant contre l'érosion dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) (C044 - Développement Rural)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2007 n° 2007/1-6°/07 du 14 décembre 2006 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport n° 6^{ème}/45-07 du 11 mai 2007 relatif aux modalités d'intervention du Département dans le cadre du PVE,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un total de subvention de 3.365 € pour les investissements relatifs à la lutte contre l'érosion dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), aux exploitants ci-dessous :

- LEGTA de ROUFFACH à ROUFFACH	600,00 €
- EARL PAUL KUBLER à SOULTZMATT	2.765,00 €

Ces subventions sont versées au CNASEA au chapitre 204/20418F74, conformément à la convention en paiement associé du PVE.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER